

Pacte du Grand Paris pour l'économie circulaire

Face au défi global du dérèglement climatique, les collectivités locales doivent être pionnières dans l'innovation environnementale. C'est pourquoi Paris et 14 collectivités métropolitaines ont décidé de co-organiser les Etats Généraux de l'économie circulaire et de signer mercredi 16 septembre un **Pacte du Grand Paris pour l'économie circulaire**, à travers lequel elles s'engagent à mettre en œuvre rapidement des actions concrètes pour impulser l'économie circulaire dans le Grand Paris, et notamment :

- **Echanger sur les bonnes pratiques pour une commande publique socialement et écologiquement responsable**, avec constitution notamment d'une base de données commune à destination des prescripteurs et des acheteurs publics ; travailler à la réalisation de groupements d'achat sur des segments pertinents ; investir ensemble dans des biens publics et des services « verts » au profit de nos collectivités.
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire**, en agissant au niveau de la restauration collective des équipements publics et des administrations par la sensibilisation du public, et en favorisant les actions de redistribution alimentaire et de valorisation des biodéchets.
- **Développer les agricultures urbaines et péri-urbaines** sur les différents espaces (sols, façades, toits) en lançant un appel à projets commun.
- **Développer les logiques de valorisation des déchets** par filière en lien avec les éco-organismes afin de redonner une seconde vie aux biens et matériaux et de limiter les flux de déchets mis en stockage.
- **Créer une Charte commune de l'éco-construction**, intégrant de nouveaux référentiels et indicateurs de circularité, de récupération des énergies, d'éco-conception des bâtiments et favorisant l'utilisation de la voie fluviale dans les modalités d'organisation des chantiers
- **Elaborer une Charte commune pour des évènements écoresponsables.**

Dans le cadre de la construction métropolitaine en lien avec la Région, les territoires s'engagent également à porter les chantiers suivants :

- En lien avec les Syndicats de traitement et de valorisation des déchets ménagers, étudier la faisabilité et les conditions de création et d'implantation de plateformes métropolitaines partagées de récupération et de valorisation des déchets organiques.
- Travailler à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques et à l'harmonisation des modes de gestion des collectes sélectives, en lien avec les travaux en cours menés notamment par le SYCTOM;
- Etudier les conditions d'une rationalisation et d'une meilleure gestion partagée des installations municipales de prise en charge des déchets encombrants (déchetteries et ressourceries);
- Envisager dans le cadre du PREDEC, la création d'une « bourse » métropolitaine aux déchets de chantiers dans une logique de traçabilité.

Les signataires du pacte

- Ville de Paris, Ville de Sceaux, Ville des Lilas, Ville de Nogent sur Marne, Ville de Fresnes, Ville de Meudon, Ville de Suresnes, Ville d'Arcueil, Ville de Montfermeil, Ville d'Aulnay-Sous-Bois, Communauté d'agglomération d'Est Ensemble, Communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest, Communauté d'agglomération de Plaine Commune, Département de Seine-Saint-Denis, Département du Val de Marne, Région Ile-de-France